

la fin de votre discours / Quand ? / Comment a-t-il eu le temps ? / D'écouter, d'enregistrer, de peser les mots, de réfléchir ? / Mais il a raison / Il n'a pas besoin d'écouter / D'enregistrer, de peser les mots, de réfléchir / Puisqu'il a raison.

Vous rêvez d'indépendance ? / Nous aussi, pendant des milliers d'années, nous avons rêvé / Être un État indépendant / Souverain / Ne plus dépendre des caprices des autres / Comme dans l'hymne national : Être un peuple libre sur sa terre / Et maintenant ? / Maintenant, nous supplions : / Ô, grandes puissances, venez, venez / Faites quelque chose, forcez-nous / Ne laissez pas le peuple libre tout seul / Exercez des pressions, vite / Qu'attendez-vous ?

Yasser Arafat, / Votre discours a été traité de tous les noms / Sournois, habile, hypocrite / Mais on peut dire cela de n'importe quel discours / Par exemple, du nôtre, l'autre, le célèbre / Nous tendons une main pacifique / Sans distinction de race, de religion, de sexe / Quelle démagogie / Quelle hypocrisie / Quels slogans creux / La preuve ? / Voyez ce qui se passe dans la réalité.

(...) Yasser Arafat, / (Je ne vous dis pas encore « Monsieur ») / Beaucoup de choses réellement horribles ont été commises en votre nom / Vous avez fait beaucoup de fautes / Et nos fautes ne sont pas peu nombreuses / Beaucoup de tombes ont été creusées sur le flanc de la colline / Sur les deux flancs de la colline / Des deux côtés / Quarante et une années / Quarante et une années d'une telle vie / C'est un lourd châtement pour n'importe qui / Un lourd châtement pour nous deux.

(...) Vous aimeriez sans doute savoir à présent / Si nous vous avons entendu / Et ce que nous avons dit / Parlons franchement / Yasser Arafat, / Nous ne vous avons pas pardonné les atrocités commises en votre nom / Et vous aussi, vous tenez sûrement un carnet de comptes / Mais il se trouve que nous avons déjà fait la paix / Avec certains peuples / Dont les mains

sont plus rouges de notre sang que les vôtres.

(...) Yasser Arafat, vous ne me connaissez pas / Moi je vous connais bien / Jusqu'à ce jour je me serais empressé d'ajouter « malheureusement » / Aujourd'hui j'espère ne plus avoir à le faire / Vous devez le savoir, et le dire à vos frères : / Il y a parmi nous une petite minorité / Qui vous a entendu, et qui sait écouter / Et qui est prête / Prête à y croire / Cette minorité est encore petite / Mais nous avons toujours été une minorité / Ce communiqué est là pour l'annoncer : / Nous sommes prêts à donner une chance.

Alors, dites-le à vos frères, dans votre communiqué / Dites-leur d'attendre / Encore un peu / D'être patients / De ne pas ruer dans les brancards / Dites-leur de ne pas prendre de risques / De ne pas faire des choses désespérées / Car quelque chose bouge dans ce pays / Des gens commencent à écouter / A vous entendre, même vous / Et sont prêts / Prêts à donner une chance.

Dan ALMAGOR,
Davar, 16 décembre 1988.

TRIBUNAL MILITAIRE : DOSSIER 248/88

Les accusés : Sergent Ytzik Adler, soldats de première classe Arie Luchato et Don Hakahal, et lieutenant de réserve Dr David Nusso. Acte d'accusation : Meurtre de Hani al-Hashmi, habitant du camp de réfugiés Jabbalieh, le 22/8/88.

Ce mercredi matin, les cinq accusés se sont présentés à la dixième, ou onzième audience de leur procès. A 9 h 30, entrée du président du tribunal, le colonel Gross. Depuis l'ouverture du procès, c'est la première fois que les accusés de l'« affaire Givati » viennent eux-mêmes à la barre des témoins, et il n'y a pourtant que trois journalistes dans la salle.

(...) Témoignage du sergent Ytzik Adler :

L'avocat militaire, Ouzi Atsmon : « Qu'avez-vous vu lorsque vous êtes entré dans la maison ? »

Sergent Adler : « Un homme de ma taille, très large d'épaules, gros, un homme en bonne santé, très fort. A sa droite se tenaient trois adolescents, dont un assez fort aussi. Et aussi trois femmes. Luchato a été envoyé garder les femmes. »

L'avocat : « Et qu'avez-vous fait ? »

Sergent Adler : « On l'a frappé. Aux bras et aux jambes. Pour le faire tomber. On a vu qu'on avait affaire à un homme fort, et on voulait pas d'histoires. On est entré, et on l'a frappé pendant une ou deux minutes. »

L'avocat : « Cet homme est mort. Qu'avez-vous à dire ? »

Sergent Adler : « De mon expérience, je suis sûr à 100 % qu'il n'est pas mort des coups qu'on lui a donné. Ce n'est pas nous qui l'avons tué, c'est certain. »

(...) « De votre expérience, l'exécution d'un ordre d'arrestation implique de frapper ? »

Sergent Adler : « J'ai vu les coups que les gens reçoivent, et pas seulement par des soldats, mais aussi par des officiers et par des hauts officiers. Les gens reçoivent des coups, et pas n'importe quels coups. Toute personne qui enfreint le couvre-feu reçoit des coups, même si elle n'a pas lancé de pierres. »

L'avocat : « On vous a dit de frapper ? »

Sergent Adler : « L'ordre que j'ai reçu, et ce qu'on m'a appris à faire, c'est d'entrer, d'attraper la personne, et de frapper. Des coups aux mains, pour qu'il ne jette plus de pierres, et aux jambes, pour qu'il ne puisse plus courir. »

Le président : « Qui vous a dit cela ? »

Sergent Adler : « Mes supérieurs directs ».

(...) L'avocat : « Le rapport d'autopsie dit que le mort a été frappé avec une arme. »

Sergent Adler : « Moi je l'ai frappé avec mon arme sur les genoux. »

L'avocat : « Comment cela ? »

Sergent Adler : « Bon, ce qui se passe, c'est qu'on a le fusil à l'épaule, et qu'on utilise la bandoulière comme un levier. On ne se sert pas du fusil comme d'une matraque, on leur rentre dedans. C'est très courant. »

L'avocat : « Où avez-vous appris cela ? »

Sergent Adler : « J'ai vu des soldats et des officiers se servir de leur arme, quant il n'y a pas de matraques. »

L'avocat : « Pourquoi n'avez-vous pas tiré ? »

Sergent Adler : « On ne tire pas sur un homme à une distance d'un ou deux m. La balle peut être déviée par un obstacle, et toucher quelqu'un d'autre. »

(...) L'avocat : « Le compte rendu d'interrogatoire, que vous avez signé, stipule : « *Il semblerait que les soldats aient été pris d'une frénésie hystérique.* » De qui sont ces mots ? »

Sergent Adler : « Pas de moi. »

L'avocat : « Qu'avez-vous à dire sur ce point ? »

Sergent Adler : « Nous sommes des gens qui avons l'habitude de travailler sous tension. Dans ce cas précis, nous avons travaillé calmement, sans aucune tension et selon les ordres. »

(...) Le procureur militaire, lieutenant Zilberman : « En vertu de quoi étiez-vous convaincus que ces gens avaient lancé des pierres ? »

Sergent Adler : « Lorsque vous voyez des enfants essouffés et en sueur, vous doutez bien qu'ils n'étaient pas en train de regarder la télé. »

(...) « Vous étiez conscients du fait que, tant que vous frapperiez les hommes, les femmes allaient hurler et risquaient d'avoir des crises d'hystérie ? »

Sergent Adler : « Qu'elles hurlent ! Et alors ? »

Le procureur : « Vous ne pensiez pas qu'il aurait mieux valu arrêter les coups ? »

Sergent Adler : « Quels coups ? Ça a duré tout juste une minute et demie. »

Le procureur : « L'avez-vous frappé à la tête ? »

Sergent Adler : « Je lui ai donné une gifle. »

Le procureur : « Mais les ordres étaient de frapper les bras et les jambes ? »

Sergent Adler : « Il a bougé. Je lui ai donné une gifle pour qu'il se calme. »

Le procureur : « Une gifle pour qu'il se calme ? »

Sergent Adler : « Une gifle, c'est ça. »

Le procureur : « Quel était le comportement du père ? »

Sergent Adler : « Il a tenté de nous pousser pendant qu'on frappait le fils. »

Le président : « Qu'attendez-vous de lui ? Qu'il reste assis tranquillement à vous regarder ? »

Le procureur : « Vous avez déclaré que vous aviez aussi donné des coups à des enfants de 6-8 ans. »

Sergent Adler : « Pas des coups, des gifles. »

Le procureur : « Pourquoi ? »

Sergent Adler : « Parce que leurs pierres fracassent la tête des soldats. »

Le procureur : « Vous avez frappé quelqu'un avec un manche à balai ? »

Sergent Adler : « Oui, le plus grand des enfants. »

Le procureur : « Pourquoi ? Il s'opposait à l'arrestation ? »

Sergent Adler : « Disons que quand nous venons pour une arrestation, nous frappons. »

Le procureur : « Pourquoi ? »

Sergent Adler : « C'est simple. Pour les empêcher de fuir. »

Le procureur : « Il a essayé de fuir ? »

Sergent Adler : « Je ne prends pas ce risque. »

Le procureur : « Est-il vrai que l'un des enfants s'est caché sous le lit ? »

Sergent Adler : « Oui. »

Le procureur : « Et vous l'avez frappé alors qu'il était sous le lit ? »

Sergent Adler : « Oui. »

Le procureur : « Pourriez-vous, finalement, me dire pourquoi ? »

Sergent Adler : « Pour frapper. Un point c'est tout. »

Le président : « Pour exécuter l'ordre dont il vient de parler. Bon ou mauvais ordre, c'est une autre affaire. Nous en parlerons plus tard. »

Effectivement, ils en ont parlé plus tard, et cette question a été débattue pendant quelques heures. Quant à nous, nous en parlerons sans doute pendant toute notre vie.

Eyal HALFON, *Kol Hair*, 13 janvier 1989.

LES LANCEURS DE PIERRES MONTENT EN GRADE

« Arrestation d'un réseau de lanceurs de pierres à Qalqilia », a titré le journal télévisé la semaine dernière, avant la diffusion d'un reportage sur le dynamitage de cinq maisons de Kalkyilia. L'expression « réseau de lanceurs de pierres » avait pour but de préparer les esprits au fait que, pour la première fois depuis 1967, on punit les lanceurs de pierres en détruisant leurs maisons. Jusqu'ici, le terme « *houlia* » (maillon, cellule, réseau) était réservé aux commandos terroristes dont l'action présentait un minimum de planification et de réalisation. Mais maintenant, puisque les autorités militaires se doivent de justifier leur nouvelle tactique de châtement collectif qui a fait perdre leurs maisons à 80 habitants de Kalkyilia, les lanceurs de pierres sont montés en grade, et les voilà organisés en « réseau ».

Ce n'est là, bien entendu, qu'un exemple parmi d'autres de la pollution de langage qui accompagne l'aggravation des méthodes employées dans la répression de l'Intifada. Sous la pression des colons, qui sont parmi les principales victimes des jets de pierres, les cailloux sont maintenant décrits comme des bombes meurtrières. Les médias parlent d'unités de Tsahal confrontées à des adolescents « armés de pierres », de « bombardements de pierres », d'« embuscades de pierres », et ainsi de